



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

RAPPORT ANNUEL 2021 | 2022

Sommaire

1

Mot de la présidente • 3

2

Mot de la directrice générale • 4

3

À propos de l'AQPV • 5

La mission
Les champs d'action
Les valeurs
La vision à long terme
Le conseil d'administration
L'équipe de travail

4

Vie associative • 7

Les membres par catégorie
Les membres par région administrative
Les membres selon le milieu de pratique

5

Bilan des activités 2021-2022 • 9

Représentations et défense des droits
Consultations
Information et sensibilisation
Formation
Communications
Concertation et partenariats
Participation à des activités

6

Ressources et dépenses • 24

Ministères subventionnaires en 2021-2022

Mot de la présidente

Le rapport annuel 2021-2022 est un retour en arrière, un regard sur ce que nous avons réalisé, un espace pour évoquer les liens que nous avons tissés avec nos collaboratrices, collaborateurs et partenaires, une occasion de les remercier. Il est surtout le reflet de l'engagement indéfectible des personnes qui sont au cœur des accomplissements de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV). D'emblée, je veux saluer notre équipe, car elle a su relever de nombreux défis malgré les aléas de la pandémie, les problèmes de recrutement et le manque de personnel, dont l'absence d'une personne à la direction générale. Ce contexte difficile n'a pas empêché l'AQPV d'effectuer un travail admirable, toujours aussi rigoureux et inspirant!

L'année 2021-2022 a été largement consacrée à la poursuite de projets qui visent à faciliter le parcours des victimes lorsqu'elles font affaire avec les tribunaux judiciaires ou administratifs, et à leur permettre un meilleur exercice de leurs droits. Il m'apparaît important de mentionner notre implication dans des initiatives novatrices qui explorent des problématiques et des enjeux concernant les droits des victimes qui avaient été laissés pour compte jusqu'à présent, notamment quand il s'agit des personnes qui se retrouvent devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) parce qu'elles contestent une décision de la Direction générale de l'IVAC ou que la personne auteure du délit est déclarée non criminellement responsable ou inapte à subir son procès.

L'apport et le soutien de nombreuses personnes, organismes et ministères qui épaulent nos projets et nous accompagnent nous sont précieux pour la réalisation de ces projets. Je voudrais souligner la contribution exceptionnelle du Bureau des mandats organisationnels du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) qui, pendant plusieurs mois, a travaillé sans relâche avec nous à la rédaction de fiches juridiques. Ces nouveaux outils ont été très bien accueillis par les personnes qui interviennent sur le terrain.

Par ailleurs, notre collaboration à de nombreux comités témoigne aussi de l'importance de prendre part activement aux travaux initiés par nos partenaires. Ce rapport annuel rend compte de la diversité et de la richesse de nos collaborations au Québec et au Canada. Pour nous, ces moments d'échanges sont une source d'apprentissage, un lieu où peuvent se tisser des liens de solidarité ou faire naître de nouvelles initiatives que nous pouvons mener en commun. Cela fait partie de notre histoire, car l'AQPV a été d'abord un lieu de concertation à un moment où presque tout était à faire pour répondre aux besoins des victimes.

Nous voyons maintenant émerger des réponses que nous réclamons depuis des décennies, qu'il s'agisse de l'aide, de l'indemnisation ou de la reconnaissance des droits des victimes. Encore aujourd'hui, l'AQPV est fière de participer à cette évolution.

Je tiens à reconnaître tout particulièrement la contribution des personnes qui, quotidiennement, participent à ces changements au sein de notre Association.

Merci!

À Katia, Jean et Sylvie d'avoir porté les dossiers et la mission de l'AQPV tout au long de ces mois qui ne nous ont pas laissé beaucoup de répit.

Aux membres du conseil d'administration pour votre accompagnement et vos conseils dans le suivi de nos projets et de nos dossiers.

À Lise Poupard qui a assumé la cogestion de l'Association au cours des derniers mois. Ta disponibilité, ton expertise et je dirais, ta sagesse... nous ont tellement aidés.

Au cours de la prochaine année, nous pourrons compter sur l'apport de nouvelles recrues. Nous en avons bien besoin! Isabelle Boulanger et Maria De La Paz Arias Santos font maintenant partie de notre équipe. Je leur souhaite la plus cordiale bienvenue. Je salue chaleureusement l'arrivée de Véronique Poulin qui prendra la relève à la direction générale de l'AQPV. Son expérience et ses compétences nous aideront à assumer la mission que l'Association porte depuis près de 40 ans.

Arlène Gaudreault
Présidente

2

Mot de la directrice générale

Je me sens très honorée d'écrire dans les toutes premières pages du rapport annuel de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV). À peine entrée en poste en tant que directrice générale, j'ai le privilège de vous présenter les formidables réalisations de l'année 2021-2022. Ces réalisations ne font que confirmer la solide réputation que l'Association s'est forgée depuis sa fondation.

C'est avec beaucoup de fierté que je joins l'équipe qui est derrière ce travail colossal. Cette équipe, elle est composée de toutes les personnes qui contribuent activement à concrétiser la mission de l'Association, et je saisis l'occasion pour remercier chaleureusement chacune d'entre elles. Quelques journées en poste ont suffi pour constater la persévérance, l'expertise et la rigueur de mes collègues, la bienveillance et le dévouement des administratrices qui m'ont accueillie, ainsi que la diversité et l'ouverture du vaste réseau de membres et de partenaires. Bref, une entrée en poste à l'image des valeurs communes qui nous unissent et nous propulsent.

Au moment de publier ces lignes, il est impossible pour moi de témoigner de l'année qui vient de se terminer. J'en profite donc pour me tourner vers l'avenir, qui nous réserve à nouveau de beaux et grands projets. Cet avenir, je l'entrevois sous le signe de la nouveauté, de l'optimisme, de la collaboration et de l'engagement.

En terminant, je tiens à remercier le conseil d'administration et l'équipe de travail de m'accorder leur confiance. C'est en toute humilité que j'accepte les responsabilités qui me sont confiées et sachez que je m'efforcerai d'agir en tout temps dans l'intérêt de l'Association, de ses membres, des personnes victimes et de leurs proches. Depuis mes études universitaires en criminologie, qui m'ont permis de découvrir la victimologie, et depuis le début de ma carrière professionnelle pendant laquelle j'ai travaillé selon une approche de justice réparatrice, les victimes d'actes criminels ont toujours fait partie de mes préoccupations cliniques. Le fait de poursuivre mon parcours professionnel auprès de cet acteur incontournable qu'est l'AQPV représente pour moi un énorme privilège.

Au plaisir de faire votre connaissance,

Véronique Poulin
Directrice générale

3

À propos de l'AQPV

LA MISSION

Depuis 1984, la mission de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels et de leurs proches.

LES CHAMPS D'ACTION

L'AQPV **conseille** par son implication sur de nombreux comités consultatifs, tant provinciaux que fédéraux. Des documents d'analyse sont également produits et transmis aux instances concernées.

L'AQPV **intervient** pour la défense des droits et des intérêts des victimes d'actes criminels auprès de différentes instances.

L'AQPV **informe** les victimes et leurs proches sur leurs droits et leurs recours, notamment par des projets spécifiques de sensibilisation et d'information.

L'AQPV **forme** les professionnelles et professionnels qui interviennent auprès des victimes en leur proposant une programmation annuelle de formations.

L'AQPV **sensibilise** différents publics cibles sur plusieurs problématiques liées à la victimisation criminelle.

L'AQPV **soutient** des victimes d'actes criminels qui cherchent à faire reconnaître leurs droits et recours dans différentes procédures.

L'AQPV **collabore** avec de nombreuses organisations au Québec et au Canada. En plus de siéger sur de nombreux comités et tables de concertation, elle s'implique concrètement dans des projets initiés par des partenaires.

LES VALEURS

- Le respect des droits fondamentaux, de la diversité des réalités et des besoins des victimes d'actes criminels qui se manifeste à travers les principes d'égalité, d'équité et de tolérance.
- L'engagement de l'AQPV dans la réalisation de sa mission, suscitant la mobilisation et l'implication de ses membres, des collaboratrices et des collaborateurs, des partenaires et des personnes œuvrant dans le domaine.
- L'ouverture d'esprit qui se traduit notamment par l'empathie, l'humanisme et la capacité de s'adapter aux changements sociaux.
- Le professionnalisme, la rigueur et l'intégrité dans la conduite de ses activités.

LA VISION À LONG TERME

À long terme, l'AQPV, en tant qu'acteur incontournable dans son domaine d'expertise, souhaite contribuer à :

- la transformation du système sociojudiciaire afin que les droits et recours des victimes d'actes criminels soient pleinement reconnus, accessibles et appliqués ;
- l'amélioration du sentiment de confiance et de compétence des victimes d'actes criminels dans leur parcours ;
- la mobilisation du milieu pour nourrir les réflexions sur les enjeux touchant les victimes d'actes criminels.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Arène Gaudreault, présidente

Lise Poupart, vice-présidente

Stéphanie Leduc, trésorière

Monic Caron, administratrice

Mylène Gauthier, administratrice

Catherine Lapierre, administratrice

Cindy Laroche, administratrice

Marie-Christine Michaud**, administratrice

Marie-Ève Therrien*, administratrice

* Départ en cours de mandat

** Cooptation en cours d'année

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

■ La permanence

Véronique Poulin, directrice générale

Maria De La Paz Arias Santos, chargée de projet

Jean Wilfrid Étienne, adjoint administratif

Katia Leroux, responsable de la recherche, de l'information et de l'édition

■ Les contractuelles

Isabelle Boulanger, chargée de projet

Louise Brossard, analyste politique et coresponsable de la recherche (départ en cours d'année)

Émilie Charron, agente de communication et de promotion (départ en cours d'année)

Sylvie Gravel, chargée de projet

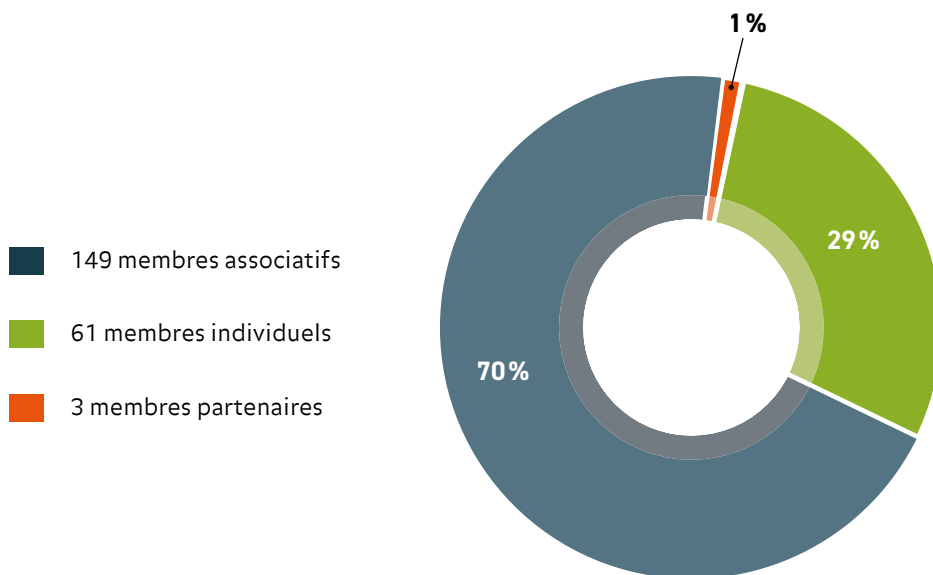
4

Vie associative

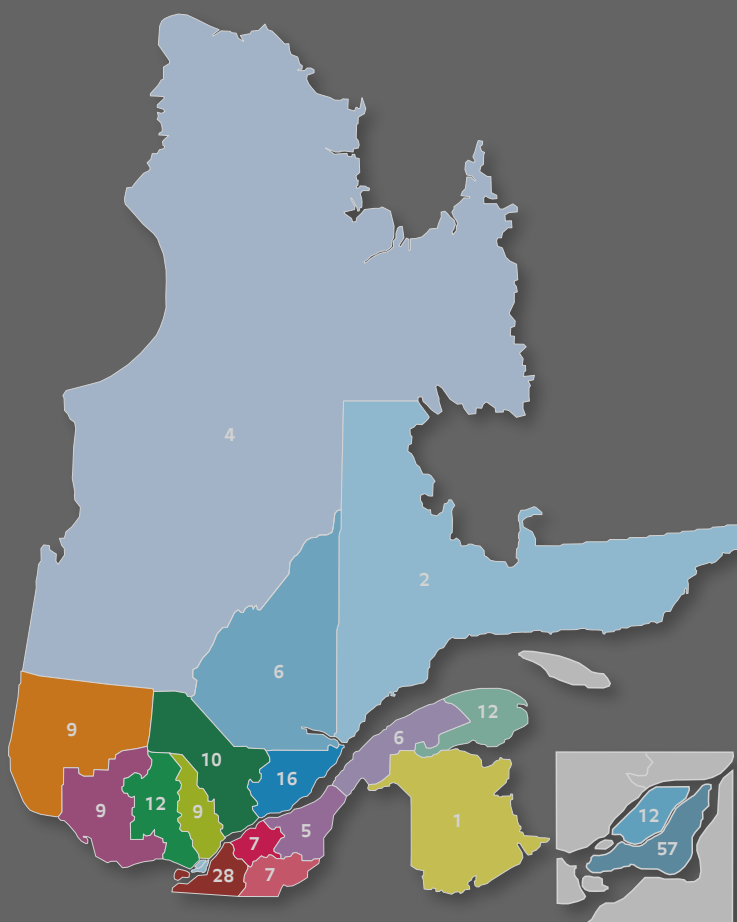
L'AQPV est forte de la présence de ses membres (organismes et individus) qui proviennent de toutes les régions du Québec et qui œuvrent majoritairement dans le domaine de l'aide aux victimes. Grâce à leur appui, elle peut poursuivre sa mission et ses objectifs.

LES MEMBRES PAR CATÉGORIE

Au 31 mars 2022, l'Association comptait **213 membres**. Il existe trois catégories de membres: 1) les membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires); 2) les membres individuels; 3) et les membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées). Les membres se répartissent ainsi:



LES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE



Région administrative	Total	Pourcentage
Montréal	57	27%
Montérégie	28	13%
Capitale-Nationale	16	7%
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	12	6%
Laurentides	12	6%
Laval	12	6%
Mauricie	10	5%
Abitibi-Témiscamingue	9	4%
Lanaudière	9	4%
Outaouais	9	4%
Estrie	7	3%
Centre-du-Québec	7	3%
Saguenay - Lac-Saint-Jean	6	3%
Bas-Saint-Laurent	6	3%
Chaudière-Appalaches	5	2%
Nord-du-Québec	4	2%
Côte-Nord	2	1%
Nouveau-Brunswick	1	0,5%
Ontario	1	0,5%

Bien qu'une proportion importante des membres provienne de Montréal, le caractère provincial de l'Association se reflète dans la répartition de ses membres dans l'ensemble des régions du Québec.

LES MEMBRES SELON LE MILIEU DE PRATIQUE (membres associatifs et membres partenaires)

Maisons d'hébergement et autres organismes en violence conjugale

CALACS et autres organismes en agression sexuelle

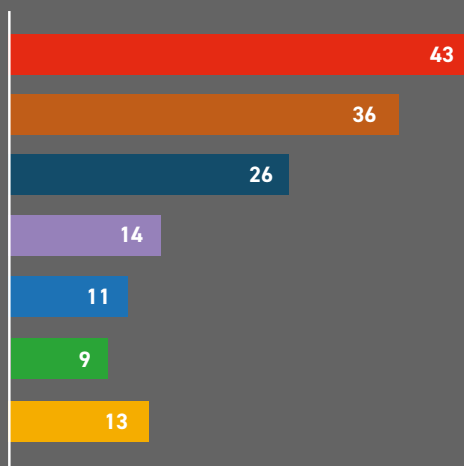
Organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation

Organismes pour femmes

CAVAC

Organismes en santé mentale

Autres (organismes jeunesse, organismes pour personnes âgées, prévention de la criminalité, sécurité publique)



Trois grands réseaux sont particulièrement bien représentés parmi les membres, soit le réseau des maisons d'hébergement et des organismes qui œuvrent en matière de violence conjugale, celui des CALACS et des organismes qui interviennent auprès des victimes d'agression à caractère sexuel et celui des organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation.

5

Bilan des activités 2021-2022

REPRÉSENTATIONS ET DÉFENSE DES DROITS

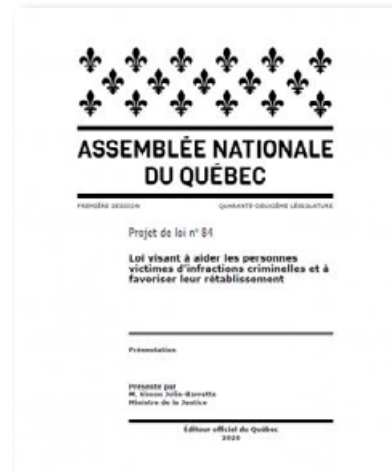
L'AQPV défend les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels auprès de différentes instances, tant au Québec qu'au Canada. Par ses représentations et son action militante, l'Association contribue à l'amélioration des politiques, des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention.

» Projet de loi n° 84, *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*

Au printemps 2021, l'AQPV participait à l'**étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement** (LAPVIC). Rappelons que lors des travaux de la Commission des institutions, la présidente Arlene Gaudreault avait fait parvenir des commentaires aux parlementaires concernant plus particulièrement les dispositions liées aux droits et recours.

Dans les derniers moments de l'étude du projet de loi, nous avons :

- rappelé l'importance que les droits enchâssés dans la LAPVIC soient rédigés avec clarté et précision, de telle sorte que les victimes puissent savoir à quoi s'attendre;
- acheminé au ministre de la Justice du Québec plusieurs propositions visant à bonifier certains articles de la loi ou à introduire des droits qui n'y figuraient pas;
- invité le législateur à préciser les obligations des différents acteurs et organismes qui ont des responsabilités à l'endroit des victimes.



À maintes occasions, nous avons réitéré que l'absence de recours affaiblissait la portée et l'exercice des droits mis de l'avant dans le projet de loi.

Nous aurions souhaité que cette réforme soit l'occasion de réviser en profondeur les droits reconnus aux victimes et d'harmoniser la loi québécoise à la *Charte canadienne des droits des victimes*. Ce ne fut pas le cas. Le projet de loi était principalement axé sur la réforme de l'indemnisation et les articles sur les droits des victimes ont peu attiré l'attention lors des consultations. Néanmoins, cet exercice aura permis d'actualiser et de bonifier certains droits qui étaient auparavant encadrés dans la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels*. En introduisant une déclaration de services, le ministre de la Justice a invité les organismes qui ont des obligations à l'endroit des victimes à préciser leurs engagements et à se doter de mécanismes de plainte lorsque ces dernières estiment que leurs droits ont été lésés.

La **LAPVIC** a été sanctionnée le 13 mai 2021. Le **projet de règlement** qui en sous-tend l'application a été diffusé dans la Gazette officielle du Québec le 23 juin 2021. Il prévoit les conditions, les normes, les montants et les modalités nécessaires à l'application du régime d'aide financière aux victimes d'infractions criminelles. Il encadre aussi les conditions à remplir par tout ministère ou organisme offrant un service d'aide ou d'accompagnement aux victimes pour l'obtention d'une subvention ainsi que le contenu de la déclaration de services dont ils doivent se doter.

En période de vacances estivales, il fallait du courage pour s'attaquer à ce volumineux et rébarbatif document qui comporte 290 articles! L'AQPV disposait d'un délai de 45 jours pour acheminer ses **commentaires et recommandations**.

Ceux-ci ont principalement porté sur:

- l'importance de préciser les obligations des organismes qui interviennent auprès des victimes et de mieux baliser les mécanismes pour porter plainte lorsque les droits de ces dernières sont lésés, notamment la possibilité de faire appel à une autre instance ou personne au sein de l'organisme si la victime n'est pas satisfaite, le droit d'être informée de l'issue de la plainte dans une décision écrite et motivée ainsi que des mesures et correctifs ayant été mis en place, s'il y a lieu;
- l'inégalité entre les différentes catégories de victimes quant au nombre de séances de thérapie ou de suivi psychosocial auquel elles ont accès, notamment lorsque la victime décède. Nous avons fait valoir que la loi devrait témoigner d'une plus grande sollicitude à l'endroit des personnes qui ont perdu un être cher dans des circonstances traumatisantes qui risquent de laisser derrière elles des conséquences graves, durables et irréparables;
- la nécessité de préciser dans la réglementation que les victimes peuvent avoir accès à un large éventail de services à des fins de réhabilitation psychothérapique ou psychosociale, à savoir: la thérapie de couple ou de groupe, l'accompagnement parental, les consultations auprès de diverses ressources. Nous avons rappelé que ces services étaient reconnus par la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels et qu'ils permettaient d'offrir des programmes mieux adaptés aux besoins des victimes et de leurs proches.

Le 13 octobre 2021 entrainait en vigueur la **Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement** et son **Règlement d'application**. Résolument axée sur l'aide aux victimes et sur leur rétablissement, la loi vient notamment:

- élargir la notion de «victime»;
- bonifier les services offerts aux victimes, à leurs proches et aux témoins de la scène de crime;
- actualiser les aides financières (par exemple, l'aide thérapeutique, l'aide palliant une perte de revenu, l'aide pour la réhabilitation psychothérapique ou psychosociale, l'aide pour la réinsertion professionnelle et sociale, l'aide pour l'assistance médicale, etc.);
- améliorer les droits des victimes;
- permettre la mise en place de recours et de mécanismes pour porter plainte lorsque leurs droits sont lésés.

Après quelque 30 années de revendications pour une révision en profondeur du régime québécois d'indemnisation des victimes d'actes criminels, on peut sans aucun doute qualifier la promulgation de la loi de moment historique!

» Consultation sur la *Charte canadienne des droits des victimes*

Le 1^{er} juin 2021, l'honorable Rob Moore déposait une motion afin que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes effectue une étude de la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV) et qu'il entende des groupes et des particuliers sur la façon dont les victimes d'actes criminels peuvent être mieux soutenues.

Cette consultation était attendue, puisque la *Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes et modifiant certaines lois*, sanctionnée en avril 2015, prévoyait un examen réglementaire cinq ans après sa mise en vigueur. Le temps



était donc venu de voir comment les dispositions de la loi s'étaient traduites dans les procédures du système de justice, les pratiques et les initiatives sur le terrain. Il importait aussi de se pencher sur les lacunes et les obstacles qui empêchent les victimes d'exercer leurs droits et, surtout, d'améliorer les dispositions de cette loi afin de faciliter leur trajectoire dans le système de justice.

Cette consultation a permis de recueillir les points de vue et constats des principales instances et ministères fédéraux qui ont des obligations à l'endroit des victimes en vertu de la CCDV. À cette occasion, agissant à titre d'ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, Heidi Illingworth a fait état de nombreux problèmes qui fragilisent la reconnaissance et l'application des droits enchâssés dans la CCDV. S'inspirant du *Rapport d'étape : La Charte canadienne des droits des victimes*, paru en novembre 2020, elle a formulé des recommandations fort judicieuses pour alimenter les travaux du Comité.

Dix organismes ont aussi été sollicités pour participer à cette consultation. L'AQPV en faisait partie. Malheureusement, le Comité a dû mettre fin à ses travaux après deux journées consacrées aux témoignages, parce que d'autres projets de loi étaient prioritaires dans l'agenda des parlementaires en cette fin de session. Au bout du compte, trois organismes et trois témoins à titre personnel ont eu l'occasion de s'exprimer devant le Comité. Quatre mémoires ont été déposés.

Nous étions d'avis qu'il était important de porter la voix des victimes et d'apporter notre contribution, et ce, même si nous n'avions pas eu l'occasion de comparaître. Le 15 juin 2021, la présidente a acheminé les *commentaires* de l'Association au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Notre mémoire présente brièvement les projets et initiatives qui témoignent de l'engagement et de l'investissement de l'AQPV dans la mise en œuvre de la CCDV. Il met en relief les principaux obstacles qui entravent les démarches des victimes dans l'exercice de leurs droits. Il identifie certains défis à relever afin que les victimes puissent pleinement faire valoir leurs droits et recours.

Nous avons soumis respectueusement au Comité que le peu d'empressement à examiner la mise en œuvre de la CCDV, une obligation pourtant prévue lors de l'adoption de la *Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes*, nous apparaissait fort inquiétant. Nous avons exprimé le souhait qu'elle fasse l'objet d'un examen critique et rigoureux dans le cadre d'une consultation plus élargie, et ce, dans un avenir rapproché. Cet exercice est nécessaire si l'on veut que cette charte soit un outil plus efficace pour faire avancer les droits des victimes.

» Semaine des victimes et survivants d'actes criminels 2021

Lors de l'édition 2021 de la *Semaine des victimes et survivants d'actes criminels*, le DPCP et l'AQPV ont dispensé, le 18 novembre, une formation en ligne intitulée «La mise en œuvre des droits des victimes: un projet de collaboration» à laquelle plus de **300 personnes** ont participé.



Dans un premier temps, **M^e Nathalie Legault**, procureure en chef adjointe et **M^e Annouck Balzer**, procureure aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des mandats organisationnels du DPCP ont présenté les droits des victimes prévus à la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV) et traité de leur mise en œuvre dans plusieurs des *directives* qui encadrent le travail des procureures et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales avec les victimes d'actes criminels et leurs proches.

La présidente de l'AQPV, **Arlène Gaudreault**, a par la suite rendu compte de toutes les initiatives menées par l'Association depuis 2015 pour promouvoir et soutenir l'application de la CCDV: outils d'information à l'intention des victimes (brochure, capsule vidéo, site Web crimecasuffit.ca, etc.), formations destinées aux intervenantes et intervenants, projets pour actualiser et renforcer les droits.

L'atelier de formation s'est conclu par le lancement des 10 fiches spécialisées destinées aux victimes et à leurs proches ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent aux différentes étapes de leur parcours dans le système de justice pénale (voir p. 15).



Le 11 novembre 2021, la présidente Arlène Gaudreault a participé à la table ronde « Défis et enjeux des milieux dans la mise en œuvre des suites du rapport *Rebâtir la confiance* » dans le cadre de la *Journée avec les experts* organisée par la Société de criminologie du Québec et à laquelle **plus de 100 personnes** ont assisté. Avec des représentantes des milieux de la justice (DPCP, bureaux d'aide juridique, Service de police de la Ville de Montréal, Secrétariat à la condition féminine), elle était invitée à échanger sur les initiatives développées dans la foulée du dépôt du rapport *Rebâtir la confiance* et à réfléchir sur l'accompagnement des victimes, sur leurs droits et sur leurs recours.

» Information et aide aux victimes dans la défense de leurs droits

L'AQPV informe et aide les victimes d'actes criminels et leurs proches qui cherchent à connaître leurs droits et à exercer leurs recours dans différentes procédures. Il faut dire que la plupart des victimes font appel à nous en dernier recours, sans avoir pu trouver d'autres ressources pour les aider.

Les demandes concernent principalement leur dossier IVAC. Que ce soit à propos de l'admissibilité, de l'accès aux services ou bien de la contestation d'une décision devant le Bureau de la révision administrative ou du Tribunal administratif du Québec, les démarches et les procédures sont complexes et faute d'informations précises, plusieurs des victimes ne savent pas ce qui les attend. Les accompagner pour les aider dans le cheminement de leur dossier vient enrichir notre analyse des obstacles auxquels elles sont confrontées dans l'exercice de leurs recours.

Mais plus important encore, nos interventions leur procurent une aide concrète leur permettant de faire valoir leurs droits plus facilement et d'ainsi diminuer leurs sentiments d'impuissance et de découragement si fréquemment ressentis chez les victimes aux prises avec une kyrielle de démarches juridiques presque impossibles à entreprendre sans soutien.

L'entrée en vigueur de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC) en octobre 2021 crée l'obligation pour les organismes qui offrent des services de façon usuelle aux victimes de se doter d'une déclaration de services incluant une procédure de réception et d'examen des plaintes formulées par les victimes.

L'AQPV a amorcé une réflexion en cours d'année à savoir si :

- les interventions qu'elle effectue peuvent-elles être qualifiées d'« usuelles »? En conséquence, doit-on élaborer une déclaration de services et un mécanisme de réception et de traitement des plaintes ?
- souhaitons-nous développer ou non une offre structurée de services individuels d'appui et d'accompagnement aux victimes d'actes criminels dans l'exercice de leurs recours ? Cette offre de services s'inscrit-elle dans un continuum de services complémentaires, non dispensés par d'autres organisations ? Dans l'affirmative, avons-nous les ressources pour mettre sur pied une telle offre de services ?

La réflexion se poursuivra au cours des prochains mois afin de prendre une décision à cet effet.

Des collaboratrices et des collaborateurs de premier plan

Ces personnes occupent des postes stratégiques au sein de ministères, de tribunaux, d'organismes et d'instances qui ont d'importantes obligations à l'endroit des victimes. Dans le cadre de leur rôle et de leur mandat, elles contribuent à l'amélioration du système de justice pénale et des services offerts tant aux victimes qu'aux personnes contrevenantes.

Nous avons eu avec elles des rencontres virtuelles qui nous ont permis de présenter ou de faire avancer nos projets, de partager nos préoccupations, de discuter des enjeux que nous devons relever dans la foulée du rapport *Rebâtir la confiance*. Nous les remercions sincèrement pour leur écoute, leur disponibilité et leur collaboration.

- Myriam Choquette, directrice générale de l'IVAC, Geneviève Croteau, adjointe exécutive et Anne Boily, directrice du service de l'intervention à l'IVAC
- Richard Carbonneau, directeur du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et des membres de son équipe, M^e Sophie Joncas, M^e Anick Ouimet, M^e Christina Meunier-Cyr et Véronique Saucier
- Pascal Ferland, conseiller politique au cabinet du ministre de la Justice du Québec
- Alessandria Page, sous-commissaire du Service correctionnel du Canada (région du Québec)
- Martin J. van Ginhoven, ex-directeur de la Commission des libérations conditionnelles du Canada
- Stéphanie Bouchard, avocate-conseil et directrice du Centre de la politique concernant les victimes
- L'honorable Lucie Rondeau, juge en chef de la Cour du Québec
- M^e Michel Waechter, président de la Commission d'examen des troubles mentaux
- M^e Catherine Gauthier, adjointe juridictionnelle à la vice-présidence de la Section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec

CONSULTATIONS

L'AQPV est sollicitée pour exprimer son point de vue lors de consultations. Ce sont autant d'occasions d'approfondir des enjeux liés à la défense des droits et à l'accompagnement des victimes et de partager notre expertise sur différentes questions.

» Évaluation du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

En juillet 2021, le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) a mandaté une firme privée afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ses activités. L'AQPV a été invitée à participer à cette consultation. Lors d'un entretien virtuel, nous avons répondu à des questions qui abordaient plusieurs thèmes comme :

- notre perception du rôle du BOFVAC;
- le niveau d'indépendance requis pour réaliser son mandat;
- l'efficacité de ses activités, par exemple, ses communications avec le public, la gestion des plaintes formulées par les victimes, sa capacité de mener des recherches et d'informer les décideurs gouvernementaux;
- ses collaborations avec les organismes sur le terrain et les personnes expertes;
- son apport aux changements législatifs et procéduraux.

Les constatations et les recommandations visaient à éclairer le BOFVAC sur les améliorations qui pourraient être apportées dans l'exercice de son mandat.

» Consultation du Service correctionnel du Canada

En tant que membre du Comité consultatif des victimes du Service correctionnel du Canada (SCC) et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour la région du Québec, l'AQPV, représentée par Arlène Gaudreault, a été consultée sur le contenu de deux documents préparés à l'intention des victimes, à savoir le modèle révisé du Rapport d'étape du plan correctionnel (REPC) et le Guide du REPC.

Le REPC fournit aux victimes des informations sur les progrès de la personne délinquante par rapport aux objectifs fixés dans son plan correctionnel. Il leur permet de mieux comprendre son cheminement, notamment sa participation aux programmes qui lui sont offerts en détention et dans le cadre des programmes de mise en liberté (par exemple, sa motivation et sa responsabilisation). Quant au Guide, il aide les victimes à se familiariser avec les renseignements qui leur sont communiqués dans le Rapport d'étape.

Afin d'améliorer ses communications avec les victimes, le SCC voulait s'assurer que ces outils soient rédigés dans un langage simple, facile à comprendre et qui tienne compte des traumatismes que les victimes ou leurs proches ont vécus.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Afin de partager et de diffuser de nouvelles connaissances sur la victimisation, l'AQPV produit des outils d'information sur différentes problématiques. Ces outils s'adressent soit aux victimes et à leurs proches, soit aux intervenantes et intervenants que la situation des victimes d'actes criminels concerne.

» Projet « Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice »

Les fiches d'information juridique



C'est avec beaucoup de fierté que l'AQPV et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) ont procédé au lancement des fiches d'information juridique au cours d'une formation dispensée le 18 novembre 2021 dans le cadre de la **Semaine des victimes et survivants d'actes criminels** (voir p. 11).

Fruit d'une collaboration étroite entre les deux organisations, ces fiches spécialisées documentent différentes procédures et mesures prévues dans le *Code criminel* et la *Charte canadienne des droits des victimes*. Elles visent à faciliter l'expérience des victimes dans le système de justice pénale et à leur permettre de mieux exercer leurs droits à la participation, à la protection et à l'information. Les fiches s'adressent aux victimes et à leurs proches ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent aux différentes étapes de leur parcours.

Dans un langage clair et vulgarisé, les fiches destinées aux victimes et à leurs proches ont pour objectif de les aider à mieux connaître et comprendre les mesures qui peuvent être mises à leur disposition lors de leur témoignage devant le tribunal, de leur déclaration sur les impacts du crime dans leur vie au moment de la détermination de la peine ou de leurs inquiétudes quant à leur sécurité ou au respect de leur identité et de leur vie privée.

Les fiches destinées aux intervenantes et intervenants visent à leur permettre de se sentir mieux outillés pour comprendre les règles de droit et les modalités d'application de ces différentes mesures, de mieux répondre aux besoins et préoccupations des victimes et de leurs proches et d'appuyer leur travail en leur fournissant des informations juridiques à jour et validées.

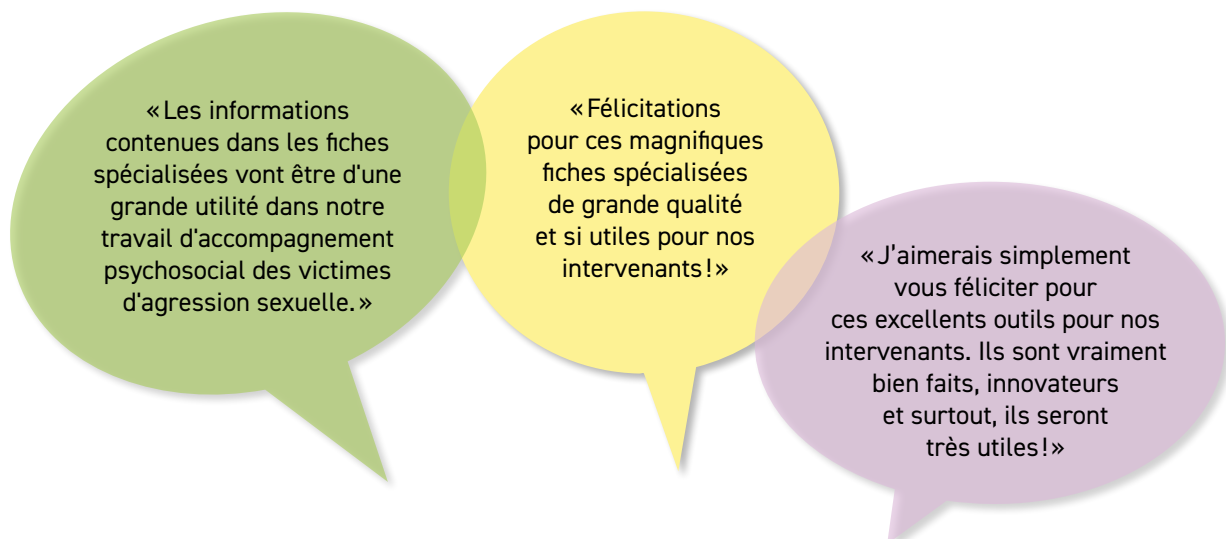
Au nombre de 10, les fiches traitent des thématiques suivantes :

- L'interdiction de communiquer avec la victime durant le processus judiciaire criminel;
- L'interdiction de publication de l'identité de la victime;
- La communication de la preuve et les dossiers personnels de la victime;
- La preuve du comportement sexuel de la victime;
- L'accompagnement de la victime par une personne de confiance ou un chien de soutien;
- Le témoignage de la victime derrière un paravent ou par téléteмоignage;
- Le huis clos;
- Le témoignage par déclaration vidéo d'une victime mineure ou ayant une limitation physique ou intellectuelle;
- L'interdiction pour la personne accusée de contre-interroger la victime;
- La déclaration de la victime à l'audience sur la détermination de la peine.

Pour consulter les fiches destinées aux victimes, [cliquez ici](#)

Pour consulter les fiches destinées aux intervenantes et intervenants, [cliquez ici](#)

Depuis leur mise en ligne sur le site Web de l'AQPV le 18 novembre 2021, les fiches spécialisées destinées aux personnes qui interviennent auprès des victimes ont été vues à **2 578 reprises**.



Un sincère et immense merci à toutes les personnes du Bureau des mandats organisationnels du DPCP pour leur expertise, leur rigueur et leur disponibilité tout au long de cet ambitieux projet, sans oublier leur détermination à faire avancer les droits des victimes d'actes criminels.

Le site Web crimecasuffit.ca

La promotion du site Web interactif crimecasuffit.ca, destiné aux victimes mineures de jeunes contrevenants et contrevenantes, s'est poursuivie en cours d'année. Rappelons que le site a été conçu pour accompagner les jeunes victimes dans leur parcours dans le système de justice pénale pour les adolescents et les adolescentes. Il leur fournit des informations sur les étapes du processus, sur leurs droits et sur les ressources pouvant les aider.



Plusieurs corps policiers ont été contactés (Sûreté du Québec, Service de police de la Ville de Montréal, etc.), pour relayer l'information aux membres du personnel qui interviennent auprès des jeunes dans les milieux scolaires et dans la communauté. Le Service de police de la Ville de Québec a quant à lui ajouté l'hyperlien du site dans son outil promotionnel remis aux jeunes lors des conférences de prévention dans les écoles. Un grand merci!

Depuis sa mise en ligne le 15 mars 2021, le site crimecasuffit.ca a été consulté à **4 772 reprises** et **12 557 pages** ont été vues.

La production des outils du projet «Pour un meilleur exercice des droits et recours dans le système de justice» a été rendue possible grâce au soutien financier



Ministère de la Justice
Canada

en collaboration avec



» Projet «Faciliter l'accès à la justice aux victimes d'actes criminels qui contestent une décision en matière d'indemnisation»

Le projet «**Faciliter l'accès à la justice aux victimes d'actes criminels qui contestent une décision en matière d'indemnisation**», financé par le ministère de la Justice du Québec, vise deux objectifs:

Contester une décision de l'IVAC devant le TAQ

- Informer les victimes d'actes criminels, leurs proches et les intervenantes et intervenants sur le processus de contestation d'une décision en matière d'indemnisation devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);
- Outiller les victimes d'actes criminels qui contestent une décision en matière d'indemnisation devant le TAQ pour se préparer à la conciliation ou à l'audience.

Rédigé sous forme de questions-réponses, le guide présente le fonctionnement du TAQ, explique en quoi consiste la demande de contestation devant le tribunal et comment la déposer. Il aborde le thème de la représentation devant le TAQ et donne des conseils aux personnes qui se représentent seules. Le cœur du document porte sur les procédures et comment s'y préparer.

Au cours de la dernière année, l'entrée en vigueur de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC), qui abroge la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* (LIVAC), a nécessité que l'on ajuste le contenu du guide en conséquence. Pour y arriver, il a fallu mettre du temps pour se familiariser avec la nouvelle loi et la réglementation qui y est associée, les analyser et se les approprier.

Divers documents ont été consultés afin d'alimenter l'analyse. Myriam Choquette, directrice générale de l'IVAC et M^e Catherine Gauthier, adjointe juridictionnelle et vice-présidence de la Section des affaires sociales du TAQ, en répondant à nos questions, ont aussi constitué des sources d'information précieuses. Nous les remercions chaleureusement pour leur collaboration.

En parallèle, nous avons eu la permission du TAQ pour assister virtuellement à des audiences devant le tribunal à titre d'observatrices. Ces séances d'observation, très enrichissantes pour la rédaction du guide, ont permis une meilleure compréhension des procédures et de ce que vivent les personnes victimes qui contestent une décision de l'IVAC devant le TAQ.

>> Les victimes d'actes criminels devant la Commission d'examen des troubles mentaux

Au cours des derniers mois, les travaux entourant le projet «**Les victimes d'actes criminels devant la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM): L'exercice des droits des victimes reconnus dans la Charte canadienne des droits des victimes lorsque la personne accusée est déclarée inapte à subir son procès (ISP) ou non criminellement responsable pour cause des troubles mentaux (NCRTM)**», ont été mis en marche. Financé par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec, cet ambitieux chantier poursuit plusieurs objectifs :

- Recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les victimes ou les proches dans les dossiers où la personne accusée a été déclarée inapte à subir son procès ou non criminellement responsable pour cause de troubles mentaux;
- Documenter les difficultés rencontrées dans leur parcours lorsque vient le moment d'exercer leurs droits à l'information, à la participation et à la protection;
- Développer des outils d'information dans un langage clair et vulgarisé afin de faciliter leurs démarches devant la CETM;
- Améliorer les connaissances et les compétences des intervenantes et des intervenants des réseaux d'aide aux victimes afin que les victimes et leurs proches puissent être mieux accompagnés et soutenus, par le biais, par exemple, d'une formation.

Plusieurs étapes du projet ont été franchies. Une recherche documentaire sur la réalité de ces victimes a été effectuée et nous avons constaté qu'il existe très peu de données ou statistiques récentes sur le sujet. Des partenariats ont été mis en place avec des organismes d'aide aux victimes afin d'obtenir leur soutien dans la réalisation du projet. Un comité-conseil a été constitué afin de profiter du point de vue et de l'expérience de personnes issues de divers milieux et ainsi enrichir notre réflexion.



Les membres du comité-conseil

Manon Barriault, intervenante à l'accompagnement juridique et à la défense des droits, Centre Louise-Amélie inc.

Vincent Beaumont, avocat, directeur adjoint affaires juridiques et corporatives et responsable de l'application des règles contractuelles, Direction des affaires juridiques, institutionnelles et corporatives, CIUSSS de la Capitale-Nationale

Véronique Breton, procureure aux poursuites criminelles et pénales, Bureau des mandats organisationnels, Directeur des poursuites criminelles et pénales

Anne Crocker, Ph. D., directrice, Recherche et enseignement universitaire, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel; professeure titulaire, Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal; présidente-sortante, International Association of Forensic Mental Health Services

Karine Gagnon, notaire, coordonnatrice au soutien organisationnel et au développement, Réseau des CAVAC

Arlène Gaudreault, présidente, AQPV

Lucie Groleau, avocate, Service des affaires juridiques, CISSS de la Montérégie-Centre

Marichelle Leclair, M. Sc. épidémiologie, candidate Ph. D. – Psychologie, École de santé publique, Université de Montréal; boursière Vanier des Instituts de recherche en santé du Canada

Aïcha Madi, analyste des enjeux et incidences politiques, RQCALACS

Mylène Tessier, adjointe exécutive, Commission d'examen des troubles mentaux, Tribunal administratif du Québec – à titre d'observatrice

Un sondage destiné aux intervenantes et intervenants œuvrant auprès des victimes d'actes criminels lorsque la personne accusée est déclarée inapte à subir son procès ou non criminellement responsable pour cause des troubles mentaux a aussi été développé. Il vise entre autres à répertorier les services offerts aux victimes, à cerner leurs besoins et ceux des personnes qui les aident et les accompagnent. Huit personnes, intervenant dans différents réseaux d'aide, ont pris le temps de tester le sondage et de nous donner leurs commentaires afin de le peaufiner. Nous les remercions pour leur précieuse collaboration. Le sondage sera diffusé par nos partenaires, qui ont accepté de le faire circuler.

Les partenaires

Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale

Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie

Fédération des maisons d'hébergements pour femmes

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

Réseau Avant de craquer

Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels

Les premières personnes qui profiteront des retombées de ce projet sont les victimes d'actes criminels et leurs proches. Les intervenantes et les intervenants de divers milieux de pratique ainsi que les membres d'organismes qui ont des obligations à leur endroit y gagneront également à mieux connaître les résultats du projet et ainsi améliorer leurs réponses aux divers besoins des victimes et de leurs proches.

Nous tenons à remercier nos partenaires et les membres de notre comité-conseil pour leur précieuse collaboration; sans eux, le projet serait tout bonnement impossible à réaliser!

FORMATION

L'AQPV offre des formations destinées aux personnes qui œuvrent auprès des victimes qui sont dispensées par des formatrices et des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine. Elles visent à développer les compétences des personnes participantes sur diverses thématiques telles que la victimisation et ses impacts, les besoins des victimes et de leurs proches et l'accompagnement judiciaire des victimes.

» Bilan de la programmation 2021-2022

En raison de la crise sanitaire, nous avons été dans l'obligation d'offrir les formations en ligne, faute de pouvoir les dispenser en présentiel. Les formations suivantes ont été offertes :

- Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir / M^{es} Annouck Balzer, Eliane Beaulieu et Audrey Mercier-Turgeon, procureures aux poursuites criminelles et pénales.
- La thérapie orientée vers les solutions : un outil pour aider les victimes de trauma / Esther Trudel-Cloutier, psychologue et directrice du Centre Psycho-Trauma Les solutions.
- Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées : s'outiller pour protéger les enfants / Lorraine Derocher, sociologue, professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain de l'Université de Sherbrooke et chercheure au Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill ainsi qu'au Centre de recherche SoDRUS de l'Université de Sherbrooke.
- Trouble de stress post-traumatique et deuil compliqué / Christophe Herbert, psychologue.

Au total, **7 sessions** ont été présentées au cours de la dernière année, auxquelles **141 personnes** ont participé. Ces formations ont été suivies par des personnes travaillant en pratique privée ou œuvrant dans divers organismes tels que les CALACS, les CISSS et les CIUSSS, les maisons d'aide et d'hébergement et les organismes de justice alternative et de médiation.

« Très à l'écoute et avait le souci de bien illustrer par des exemples et des outils. »

Participante à la formation
Trouble de stress post-traumatique et deuil compliqué

« [...] En 6 ans de travail dans le domaine de l'intervention, c'est l'une des formations les plus pertinentes que j'ai reçu. »

Participante à la formation
Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir

« Formation très intéressante et pratique. Les exemples sont formateurs. Outils très appréciés. »

Participante à la formation
La thérapie orientée vers les solutions : un outil pour aider les victimes de trauma

« J'ai beaucoup apprécié la formation et la formatrice : dynamique, passionnée, qui maîtrise vraiment bien le sujet. »

Participante à la formation *Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées*

>> Formation en ligne

Financée par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec, la formation en ligne portant sur les droits et les recours des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale a continué de mobiliser nos énergies au cours de la dernière année.

Rappelons que cette formation vise à permettre aux personnes qui interviennent auprès des victimes et de leurs proches d'améliorer et d'actualiser leurs connaissances sur les droits et les recours enchâssés dans la *Charte canadienne des droits des victimes* et dans d'autres textes de loi pour mieux informer les victimes et mieux les accompagner tout au long de leur parcours.

Au 31 mars 2022, l'élaboration des contenus était pratiquement complétée et les phases de production et d'intégration bien entamées. Fin prêtes pour la dernière ligne droite!

COMMUNICATIONS

Que ce soit par le site Web, l'infolettre, les réseaux sociaux ou les médias traditionnels, les communications de l'AQPV permettent d'être à l'affût des changements législatifs, du développement des services et de tout ce qui se fait dans le domaine de la victimologie.

» Le site Web *aqpv.ca*

Le site Web a été consulté à **20 382 reprises** et **65 071 pages** ont été vues entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.



» L'infolettre

L'infolettre compte **1 260 personnes abonnées**. Elle a été publiée **8 fois** au cours de la dernière année. Son taux moyen d'ouverture est de **35 %**.



» Les réseaux sociaux

La page Facebook compte **2 522 personnes abonnées**. Nous comptons **320 abonnements** sur le réseau LinkedIn.



CONCERTATION ET PARTENARIAT

L'AQPV développe et maintient des liens avec un ensemble d'organisations en siégeant sur des instances décisionnelles ou en participant activement à des tables de concertation, comités, groupes de travail régionaux, provinciaux et nationaux. Ce sont des espaces importants pour faire avancer les droits des victimes.

- Membre du **Comité externe du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel (PRP)**.

- Membre du **Comité organisateur de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels**.

- Membre du **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**.

- Membre de la **Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal**.

- Membre de la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal**.

- Membre de la **Table de concertation des organismes de défense des droits de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**.

- Membre et représentant du Québec au sein des **comités consultatifs sur les victimes du Service correctionnel du Canada**.

- Membre du **Comité PAFU**, Programme d'aide financière d'urgence pour les personnes victimes de violence conjugale, d'exploitation et de violences sexuelles du ministère de la Justice du Québec.

- Membre du **Comité Femmes et Justice**, Trajetvi (Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide).

- Membre du **Comité Partenariat Pour Elles**, Trajetvi (Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide).

- Membre de la **Commission de la santé mentale du Canada**.

- Membre du **conseil d'administration de la Société de criminologie du Québec**.

PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître son ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

- **11 mai 2021** – Colloque sur la violence conjugale et familiale «Savoirs théoriques, pratiques innovantes, avancées législatives» organisé par la Table de concertation en violence conjugale, familiale et sexuelle de la MRC d'Antoine-Labelle, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides ainsi que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)- Centre de Mont-Laurier.

- **19 mai 2021** – Demi-journée de formation annuelle de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal.

- **9 juin 2021** – Rencontre de suivi du Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.

- **7 juillet 2021** – Séance d'information sur la réforme touchant l'aide et l'indemnisation des victimes d'actes criminels donnée par le ministère de la Justice du Québec.

- **26 août 2021** – Journée de réseautage et d'échange «Initiatives sociojudiciaires en violence conjugale : état des pratiques et perspectives d'avenir» organisée par le comité Femmes et justice de Trajetvi.

- **30 septembre 2021** – Conférence-CICC «La liberté sous contrôle. Pouvoirs et délégation de pouvoir à la Commission québécoise d'examen».

- **24 novembre 2021** – 5^e Journée des juristes LSJPA.

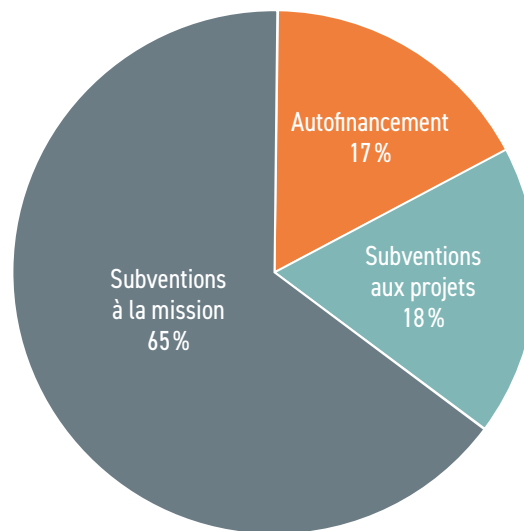
- **29 novembre 2021** – Conférence-midi virtuelle «Rebâtir la confiance... 1 an plus tard» organisée par le Collectif FemAnVi.

- **3 décembre 2021** – Réunion avec le Club des ambassadeurs et ambassadrices du Centre de services de justice réparatrice.

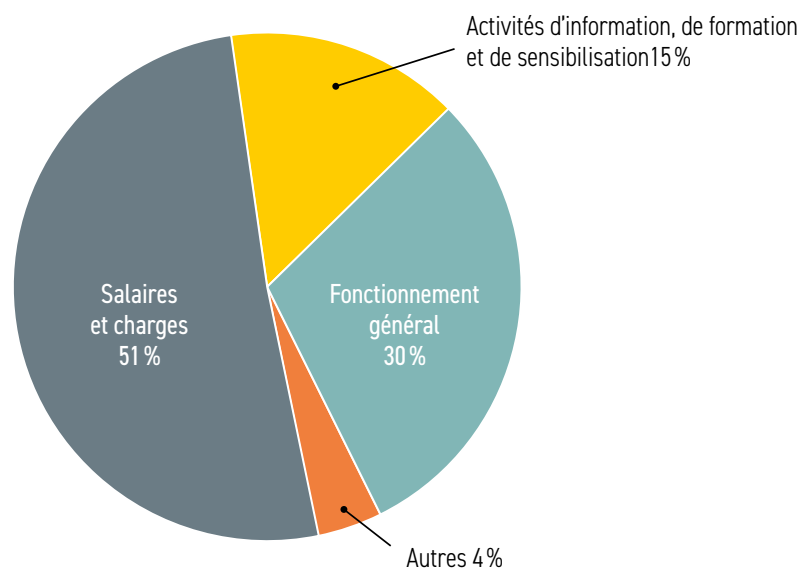
- **24 mars 2022** – Lancement de l'étude sur l'accès à la justice pour les femmes marginalisées (Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Fédération des maisons d'hébergement pour femmes/Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale/Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle/Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel).

6 Ressources et dépenses

Produits



Charges





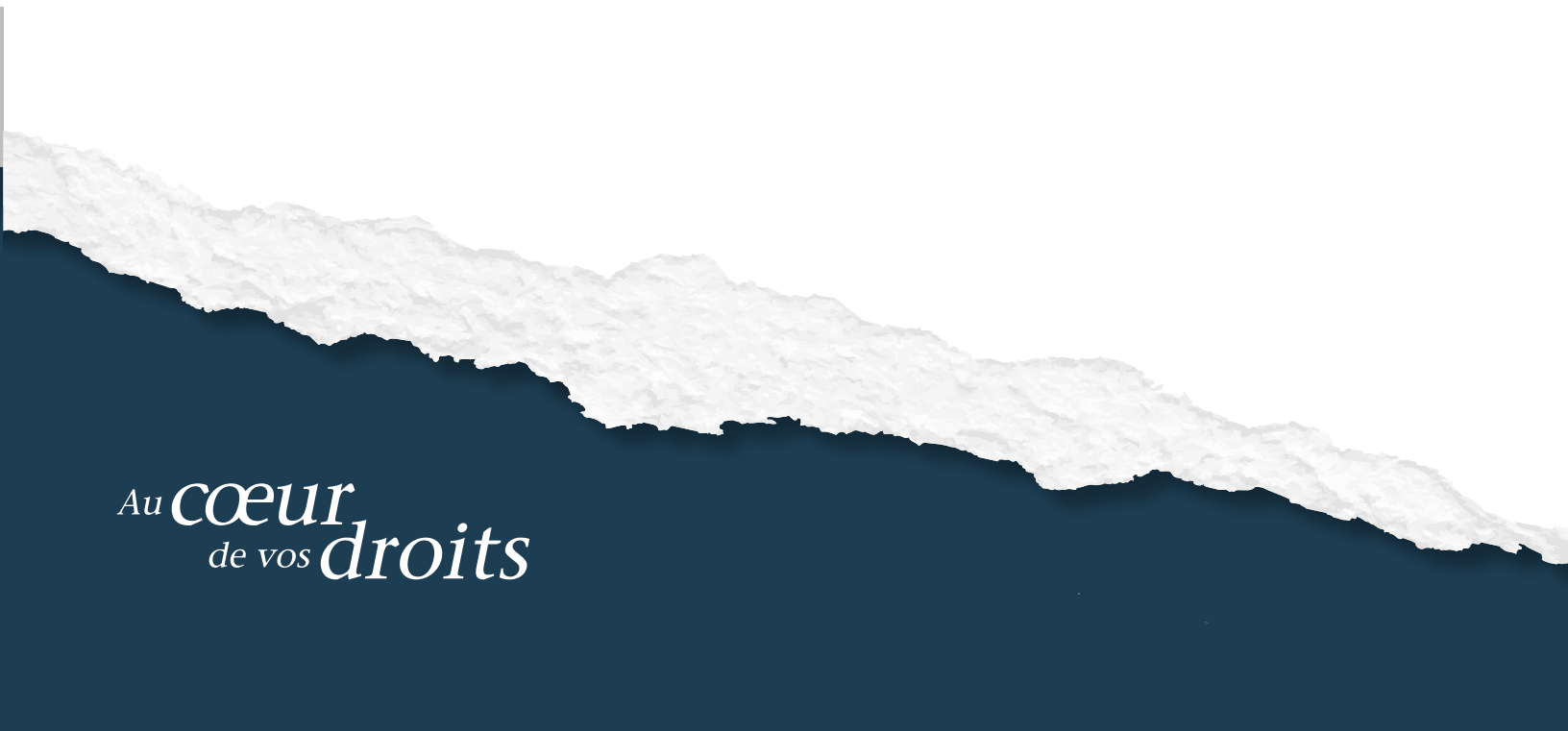
Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

8615, boul. Saint-Laurent, bureau 206
Montréal (Québec) H2P 2M9

☎ 514 526-9037

✉ aqpv@aqpv.ca

💻 aqpv.ca



*Au cœur
de vos droits*